

PROGRAMME DE FORMATION

Équipier de Première Intervention (EPI)

Prévention et lutte contre l'incendie — moyens de première intervention

Référence : INC.EPI

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Équipier de Première Intervention (EPI) : prévenir le risque incendie, donner l'alerte et intervenir sur un départ de feu avec les moyens de première intervention.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux articles R.4227-28 à R.4227-39 du Code du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs, établir les consignes de sécurité incendie et organiser des essais et exercices périodiques. Le décret n° 2010-78 du 21 janvier 2010 précise les obligations relatives aux consignes de sécurité incendie.

Cette formation s'appuie sur les recommandations de l'INRS : brochure ED 990 (Incendie et lieux de travail), guide ED 6230 (Formation du personnel à la sécurité incendie) et spécification technique TS 819 relative à l'utilisation des extincteurs. L'équipier de première intervention agit dans le cadre de l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, en première ligne face à un départ de feu.

3. PUBLIC VISÉ

Salariés ou agents désignés par l'employeur pour constituer les équipes de première intervention de l'établissement.

4. PRÉREQUIS

- Aucun niveau de connaissance préalable requis.
- Compréhension du français oral et écrit.
- Être médicalement apte à la manipulation d'un extincteur.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les causes et les mécanismes de déclenchement et de propagation d'un incendie ;
- Appliquer les mesures de prévention et de sécurité sur son poste de travail ;
- Donner l'alerte et exécuter les consignes de sécurité et d'évacuation de l'établissement ;
- Manipuler en sécurité les extincteurs et les moyens de première intervention (dont RIA selon l'équipement du site) ;

- Participer efficacement à la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, dans les limites de la première intervention.

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, en centre de formation ou sur le site de l'entreprise.
- Effectif : 4 participants minimum, 10 maximum.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après réception de la demande, conformément aux conditions générales de vente.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise (une aire extérieure adaptée aux exercices d'extinction est requise le cas échéant).

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : exposés interactifs, échanges sur les situations propres au site des stagiaires.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations du formateur puis exercices d'extinction sur feux réels (bac à feu écologique) avec les différents agents extincteurs.
- Moyens : diaporama, vidéos, documentation réglementaire (INRS ED 990, ED 6230, TS 819), extincteurs (eau pulvérisée avec additif, CO2, poudre), bac à feu écologique, plans et consignes du site, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : questionnements, exercices pratiques, retours du formateur.
- Évaluation finale : quiz de validation des connaissances et évaluation pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation individuelle « Équipier de Première Intervention », conforme aux recommandations INRS ED 6230.
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels selon le lieu de formation. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Séquence d'ouverture

- Accueil, présentation du formateur et des objectifs ; règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement.

Théorie — le risque incendie

- Triangle du feu, causes de déclenchement, modes de propagation, classes de feux.
- Dangers des fumées et effets sur l'homme.
- Mesures de prévention au poste de travail ; permis de feu.

Théorie — l'organisation de la sécurité incendie

- Consignes de sécurité de l'établissement ; rôle et missions de l'équipier de première intervention.
- Procédure d'alerte et d'alarme ; accueil des secours.
- Moyens de première intervention : extincteurs, RIA, couvertures anti-feu ; signalisation.

Pratique — exercices d'extinction

- Manipulation des extincteurs sur feux réels (bac à feu écologique) avec les différents agents extincteurs.
- Mise en œuvre du RIA selon l'équipement disponible.
- Mises en situation : découverte d'un départ de feu, alerte, première intervention, repli.

Évacuation

- Principes de l'évacuation : itinéraires, point de rassemblement, rôles des guide-files et serre-files.

Évaluation et clôture

- Quiz de validation et évaluation pratique.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un entraînement périodique est recommandé pour les équipes de première intervention (INRS ED 6230), en cohérence avec les essais et exercices semestriels prévus par l'article R.4227-39 du Code du travail.

14.1 — Validation

Attestation individuelle « Équipier de Première Intervention » conforme aux recommandations INRS et certificat de réalisation. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Cette formation constitue le module initial du parcours « EPI – ESI » ; elle intègre le contenu de la formation « Manipulation des extincteurs ».

14.3 — Passerelle

Accès direct à la formation Équipier de Seconde Intervention (ESI).

14.4 — Suite de parcours

ESI, Guide-file / Serre-file, exercice d'évacuation, entraînements périodiques, SST.